



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2023 – CT/CA-030/2022FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

Article premier

Le budget 2023 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2022.

Pour le conseil d'administration,

(signé par voie électronique)

Christos Ellinides

Président

Annexe: budget 2023



BUDGET 2023

CT/CA-030/2022FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2023 inclut:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre;
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie montre le lien entre le budget 2023 et le programme de travail pour 2023 en identifiant les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget 2023 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le document unique de programmation 2023-2025 du Centre (réf: CT/CA-002/2022/01). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer le budget 2023, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Le budget 2023 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2023, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2023:

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	87,00	82,00	108,00	156,00
Traduction sur mesure (prix par page)	82,00	78,00	102,00	148,00
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,00	44,00	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Marques (prix par page)		41,71 EUR pour 187 360 pages		
Post-édition légère (prix par page)		49,00 EUR		
Paste n' Go (prix par page)		82,00 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		

Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2023:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de sites web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2023 s'élèvent à 50 millions d'EUR, dont 46 millions d'EUR concernent les titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	44 975 700
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	697 800
4. Autres recettes	316 000
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 016 600

Les prévisions de recettes du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2023 au titre 1 s'élèvent à 45 millions d'EUR, contre 47,7 millions d'EUR dans le budget rectificatif 1/2022 (- 5,8 %). Les recettes prévisionnelles pour 2023 sont inférieures de 0,1 million d'EUR (- 0,2 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2021, d'un montant de 45,1 millions d'EUR.

Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), sur la base de l'accord, a prévu une baisse de 0,5 million d'EUR (- 5,5 %) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2023 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 1/2022. Les recettes prévisionnelles pour 2023 sont inférieures de 3,1 millions d'EUR (- 28,6 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction de marques de l'UE en 2021. En outre, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour d'autres services ont baissé de 8,6 %, passant de 5,2 millions d'EUR dans le budget rectificatif 1/2022 à 4,7 millions d'EUR en 2023 (poste 1005); ce chiffre est inférieur de 3,4 % (- 167 700 EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2021. Les prévisions globales les concernant pour 2023 sont inférieures de 20,8 % (- 3,3 millions d'EUR) aux recettes totales perçues de l'EUIPO en 2021.

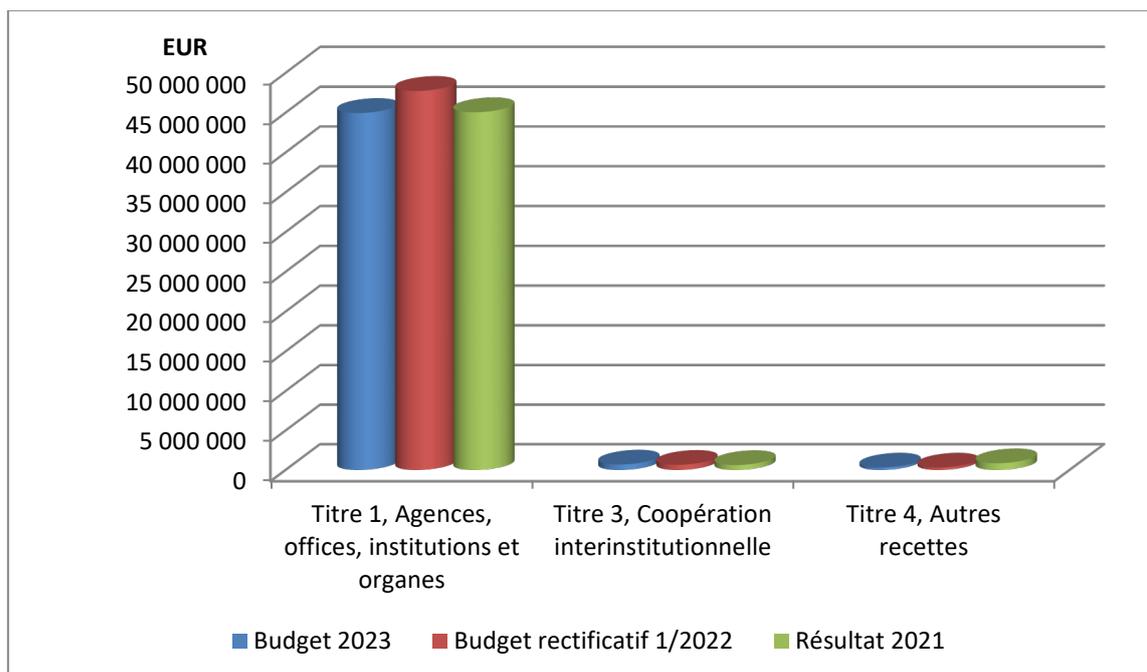
D'autres changements importants qui peuvent être relevés par rapport au budget rectificatif 1/2022 sont les diminutions des prévisions de l'ETF («Fondation européenne pour la formation») de 65,5 % (- 118 700 EUR), de l'EMA («Agence européenne des médicaments») de 25,6 % (- 845 500 EUR), d'Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale») de 6,8 % (- 142 600 EUR), du CEPOL («Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs») de 74,1 % (- 116 800 EUR), de l'EUSPA («Agence de l'Union européenne pour le programme spatial») de 51,4 % (- 117 100 EUR), de l'EFCA («Agence européenne de contrôle des pêches») de 42,1 % (- 163 500 EUR), de l'EUAA («Agence de l'Union européenne pour l'asile») de 25,9 % (- 928 200 EUR), de l'EIOPA («Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles») de 33,2 % (- 127 800 EUR) et de l'eu-LISA («Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice») de 10,2 % (- 136 700 EUR). Par rapport au budget rectificatif 1/2022, la REA («Agence exécutive européenne pour la recherche») a augmenté ses prévisions de 143,8 % (308 500 EUR), l'ELA («Autorité européenne du travail») de 6,1 % (126 600 EUR) et le Parquet européen de 14,9 % (528 400 EUR). La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses – Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Le Centre a signé un accord avec deux nouveaux clients, l'HaDEA («Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique») et la Juridiction unifiée du brevet en mars 2021 et avril 2022, respectivement. Deux nouveaux postes budgétaires ont donc été créés dans le Titre 1:

1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	251 000 EUR
1063	Juridiction unifiée du brevet	p.m.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2021-2023 (Titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant principalement d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2023 s'élèvent à 316 000 EUR, ce qui est inférieur de 0,4 % au budget rectificatif 1/2022 et inférieur de 63,2 % au résultat 2021.

Afin d'équilibrer le budget 2023, le Centre a viré 4 016 600 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» vers les «Recettes», laissant ainsi un solde provisionnel de 6 301 851 EUR dans la réserve à la fin de l'année 2023. Toutefois, le Centre n'a viré aucun montant de la «Réserve pour investissements exceptionnels».

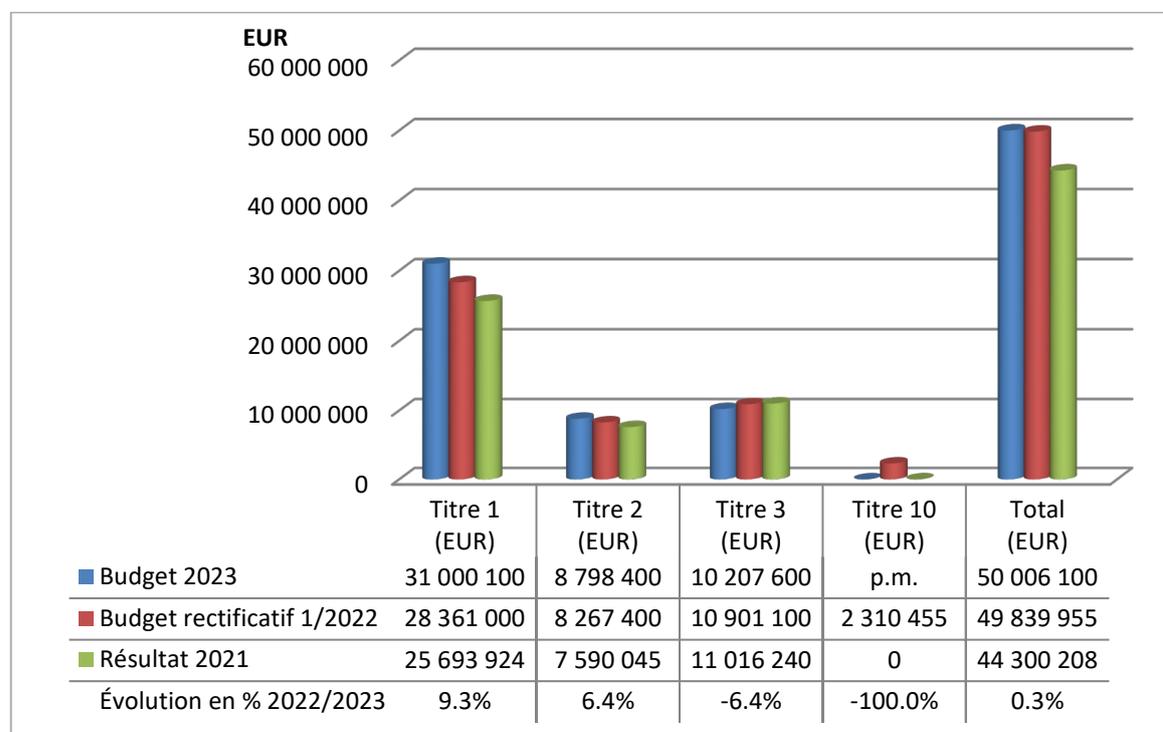
C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2023 s'élèvent à 50 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2023 a augmenté de 5,2 % par rapport au budget rectificatif 1/2022, et est supérieur de 12,9 % au résultat de 2021. Cette augmentation importante de 2021 à 2023 est due aux adaptations des rémunérations qui devraient avoir lieu en 2022 et 2023 et s'accompagner d'une forte indexation, ainsi qu'à d'autres dépenses également soumises à des indexations élevées. En outre, l'augmentation des titres 1 et 2 est en partie compensée par la diminution du titre 3 résultant de la réduction du volume de documents externalisés auprès de prestataires de services linguistiques externes. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	31 000 100
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 798 400
3. Dépenses opérationnelles	10 207 600
10. Réserves	p.m.

Afin de faire face à l'augmentation globale considérable des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques élevés dus à l'inflation, le Centre maintient des mesures visant à réduire ses dépenses budgétaires. La principale action a été de réduire les crédits de dépenses dans la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Toutefois, le Centre a maintenu une certaine flexibilité compte tenu du risque élevé d'augmentation. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 1/2022 et les résultats de 2021.

Figure 2. Recettes ventilées par titre et par année: 2021-2023 (Titres 1, 2, 3 et 10)*



* Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». S'agissant du budget du titre 10, la mention «0» apparaît pour 2021.

Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2023 atteint 31 millions d'EUR, il est donc supérieur de 9,3 % au budget rectificatif 1/2022, soit une hausse de 2,6 millions d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 2 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2022. Il prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout cela entraîne une augmentation de 6,6 % (1,4 million d'EUR) de l'article 110 («Personnel en activité»), et le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 48,3 % (756 400 EUR) en 2023 par rapport au budget rectificatif 1/2022. Cette augmentation concerne les éventuelles adaptations annuelles des

rémunérations ainsi que la nécessité de recruter deux agents contractuels pour assurer les traductions en irlandais. En 2022, le Centre de traduction a reçu une demande du Parquet européen pour un projet de traduction confidentielle. Le Centre a estimé que, pour exécuter ce projet, il lui faudrait cinq postes supplémentaires (quatre agents contractuels du GF IV et un agent contractuel du GF III) pendant 6 mois et les crédits correspondants pour 2022, avec la possibilité de les prolonger si le Parquet européen envoie des volumes supplémentaires dans le cadre du même projet. Les ressources supplémentaires seraient consacrées uniquement au projet du Parquet européen.

Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 8,8 millions d'EUR en 2023. Il a augmenté de 6,4 % par rapport au budget rectificatif 1/2022. Cette augmentation est essentiellement due à un taux d'inflation élevé qui aura probablement un impact significatif sur les frais de location, les charges immobilières et les coûts informatiques.

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent les dépenses liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»). Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 10,2 millions d'EUR en 2023, soit une diminution de 6,4 % par rapport au budget rectificatif 1/2022. Il est inférieur de 0,8 million d'EUR à celui du résultat 2021.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 92 % en 2023. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats-cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2023 est de 9,4 millions d'EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande réelle des clients du Centre et de l'impact réel des technologies de traduction.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en quatre domaines d'activité dans le budget 2023, tel que cela figure dans le document unique de programmation 2023-2025 du Centre: 1) activités opérationnelles de base, 2) activités de support, 3) activités de gestion et de contrôle et 4) projets/innovation.

Les ressources humaines et financières pour 2023 sont allouées aux quatre domaines d'activité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ressources financières comprises dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées directement ou indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés aux activités du Centre, et par conséquent à ses services, par le biais des mécanismes de la méthodologie de l'établissement du budget par activité (EBA). Les détails figurent dans le document unique de programmation 2023-2025 du Centre (CT/CA-002/2022/01).

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base:	63,8 %	75,3 %	37 647 006
<i>Traduction</i>	23,8 %	21,1 %	10 551 387
<i>Révision</i>	0,0 %	0,0 %	212
<i>Modification</i>	1,5 %	1,1 %	554 510
<i>Contrôle rédactionnel</i>	0,2 %	0,1 %	34 897
<i>Transcription</i>	0,0 %	0,0 %	5 396
<i>Sous-titrage</i>	0,0 %	0,0 %	5 012
<i>Terminologie</i>	0,3 %	0,0 %	5 241
<i>Validation interne</i>	26,1 %	22,6 %	11 318 280
<i>Gestion des demandes des clients</i>	2,1 %	1,8 %	880 565
<i>Prétraitement technique et préformatage (TECH+CAT)</i>	2,5 %	2,1 %	1 073 363
<i>Gestion de l'externalisation</i>	1,5 %	1,3 %	648 838
<i>Post-traitement (CAT+TECH)</i>	1,7 %	1,4 %	722 991
<i>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</i>	0,9 %	0,8 %	389 303
<i>IATE</i>	0,4 %	1,9 %	926 911
<i>Autres activités opérationnelles de base</i>	2,7 %	21,1 %	10 530 100
Activités de support	22,5 %	18,2 %	9 111 874
Activités de gestion et de contrôle	8,2 %	3,6 %	1 808 144
Projets/Innovation	5,6 %	2,9 %	1 439 076
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0 %	0 %	0
Total	100 %	100 %	50 006 100

Description de l'activité

Activités	Description
Traduction	Traduire des documents et des marques de l'UE. Dans cette activité, seul le coût de la traduction interne est considéré, la traduction étant effectuée en interne.
Révision	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
Modification	Modifier les documents traduits en fonction des commentaires reçus. Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité.
Contrôle rédactionnel	Cette activité consiste à réviser une version d'un document dans la même langue.
Transcription	Conversion d'un fichier audio et/ou vidéo en un texte écrit de haute qualité, au moyen de technologies de reconnaissance vocale.
Sous-titrage	Sous-titrage et traduction de vidéos.
Validation interne	Évaluer les traductions effectuées par des prestataires de services externes.
Gestion des demandes des clients	Analyser les commandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.).
Prétraitement technique et préformatage (TECH+CAT)	Cette activité consiste, à réception d'une demande de traduction, à télécharger la traduction dans les mémoires de traduction et dans le système de traduction automatique, en vue de sa traduction. Il s'agit d'une étape technique consistant à charger chaque document. Elle permet aux mémoires de traduction de mettre le document en correspondance avec les mémoires existantes et donc de calculer la ristourne potentielle pour les clients.
Gestion de l'externalisation	Sélectionner des prestataires de services externes, établir et gérer leurs contrats.
Post-traitement (CAT+TECH)	Formater les documents et résoudre tout problème technique.
Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique	Organiser et mettre à jour le contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
Terminologie	Organiser l'activité de recherche terminologique (recherche, traduction, vérification, etc.).
IATE	Gérer la base de données IATE.
Autres activités opérationnelles de base	Prétraitement linguistique, prestations de traduction externe, etc.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de listes de termes ainsi que les recettes prévues pour 2023, par rapport au budget rectificatif 1/2022. Le tableau présente les prévisions pour 2023 communiquées par les clients. La partie III («État des recettes et des dépenses – Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Budget 2023	Budget rectificatif 1/2022 2	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	187 360	197 221	- 5,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	397 629	409 035	- 2,8 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>584 989</i>	<i>606 256</i>	<i>- 3,5 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	55 692	68 212	- 18,4 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	44 975 700	47 747 500	- 5,8 %

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Budget 2023	Budget rectificatif 1/2022	Résultat 2021
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 975 700	47 747 500	45 069 367
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	697 800	659 500	632 642
4	AUTRES RECETTES	316 000	314 800	858 682
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 016 600	1 118 155	0
	Excédent reporté de l'exercice précédent			
	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	1 118 155	0
	Réserve pour investissements exceptionnels	4 016 600	p.m.	0
		p.m.	p.m.	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	50 006 100	49 839 955	46 560 692
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	31 000 100	28 361 000	25 693 924
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 798 400	8 267 400	7 590 045
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 207 600	10 901 100	11 016 240
10	RÉSERVES	p.m.	2 310 455	0
	TOTAL	50 006 100	49 839 955	44 300 208

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023 – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	201 200	293 200	212 938	2 267 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400	181 100	368 575	717 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100	384 100	284 833	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 451 300	3 296 800	3 403 699	Documents: 25 250 pages; listes de termes: 5 830 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	645 400	639 000	1 092 984	7 419 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 731 300	5 174 400	4 898 966	Documents: 48 495 pages; listes de termes: 48 050 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	7 815 200	8 268 600	10 941 719	187 360 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	49 500	70 400	32 818	456 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	50 700	76 393	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	421 000	480 000	530 961	4 839 pages
100	Article 100	16 812 100	18 838 300	21 843 885	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	105 100	109 700	75 814	1 141 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 172 600	1 262 000	1 108 715	13 215 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	5 700	7 218	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	225 700	283 477	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 961 800	2 104 400	891 406	21 856 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	80 600	71 400	120 873	902 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	37 900	0	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA)	278 500	275 700	116 287	3 201 pages
101	Article 101	3 856 600	4 092 500	2 603 790	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	149 700	148 200	464 453	1 721 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	477 100	533 600	806 411	5 235 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 948 500	2 919 300	615 216	33 891 pages
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	612 100	585 900	310 782	6 051 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	59 000	59 000	35 590	672 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	40 900	157 700	19 334	438 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	p.m.	p.m.	391 896	
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	110 700	227 800	48 136	1 260 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	4 700	13 412	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 682 100	1 682 100	2 018 080	18 414 pages
102	Article 102	6 084 800	6 318 300	4 723 311	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	224 900	388 400	267 632	Documents: 2 533 pages; listes de termes: 29 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800	p.m.	10 788	596 pages
1 032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	16 700	15 400	20 479	183 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	6 900	6 000	3 790	78 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	33 800	33 800	9 902	360 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	523 000	214 500	139 285	6 012 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	3 900	4 000	2 337	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	50 800	44 500	47 017	584 pages
1039	Entreprise commune SESAR	49 700	46 000	1 914	564 pages
103	Article 103	961 500	804 400	503 142	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	5 000	5 000	4 817	Documents: 48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	1 900	2 400	1 914	22 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	2 658 000	3 586 200	4 398 500	Documents: 29 703 pages; listes de termes: 1 200 termes
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	294 300	320 000	205 711	3 469 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	492 900	591 000	561 923	5 952 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700	858 700	1 236 511	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	257 500	385 300	105 730	2 855 pages
104	Article 104	4 568 300	5 748 600	6 515 107	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	139 700	44 000	33 415	1 697 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 207 200	1 343 900	1 413 094	Documents: 14 289 pages; listes de termes: 391 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1052	Entreprise commune «Technologies numériques clés»	4 200	4 200	2 001	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 192 600	1 200 000	1 240 073	9 600 pages
1055	Écoles européennes	64 200	63 600	106 648	738 pages
1056	Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»	10 600	9 500	3 656	120 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen»	p.m.	400	12 472	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	p.m.	0	
1059	Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC)	5 600	5 700	0	72 pages
105	Article 105	2 624 100	2 671 300	2 811 360	
1060	Autorité européenne du travail (ELA)	2 201 000	2 074 400	1 467 157	25 048 pages
1061	Parquet européen	4 079 400	3 551 000	0	Documents: 34 464 pages; service de traduction sur mesure spécifique
1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA)	251 000	p.m.	0	2 856 pages
1063	Juridiction unifiée du brevet	p.m.	p.m.	0	
106	Article 106	6 531 400	5 625 400	1 467 157	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	53 300	1 038 466	
109	Article 109	p.m.	53 300	1 038 466	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	41 438 800	44 152 100	41 506 218	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1100	Commission européenne	1 160 500	1 147 600	798 103	Documents: 13 339 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG JUST (direction générale de la justice et des consommateurs), la DG EMPL (direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion) et la DG GROW (direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME).
1101	Parlement européen	p.m.	1 400	34 650	
1102	Conseil de l'Union européenne	323 200	320 000	85 978	3 715 pages
1103	Cour des comptes européenne	12 600	81 400	149 891	145 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	p.m.	318	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	3 300	6 256	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	30 600	18 336	
1107	Banque centrale européenne	66 000	64 700	48 160	612 pages
1108	Médiateur européen	242 500	231 500	266 431	2 760 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 732 100	1 714 900	2 155 027	19 909 pages
110	Article 110	3 536 900	3 595 400	3 563 149	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 536 900	3 595 400	3 563 149	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 975 700	47 747 500	45 069 367	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	697 800	659 500	632 642	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
300	Coopération interinstitutionnelle	697 800	659 500	632 642	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	697 800	659 500	632 642	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	697 800	659 500	632 642	
4000	Intérêts bancaires	p.m.	p.m.	0	
400	Intérêts bancaires	p.m.	p.m.	0	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	146 000	144 800	688 682	
401	Remboursements divers	146 000	144 800	688 682	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	170 000	170 000	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	170 000	170 000	
40	AUTRES RECETTES	316 000	314 800	858 682	
4	AUTRES RECETTES	316 000	314 800	858 682	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	1 118 155	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	1 118 155	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	4 016 600	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 016 600	p.m.	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 016 600	1 118 155	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 016 600	1 118 155	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
	Total des recettes	50 006 100	49 839 955	46 560 692	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	17 615 000	16 529 200	15 224 983	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 651 000	1 537 000	1 324 825	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 777 800	2 605 200	2 473 481	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1103	Indemnités de secrétariat	10 800	10 400	8 117	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	22 054 600	20 681 800	19 031 405	
1113	Stagiaires	46 400	44 400	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	2 322 600	1 566 200	1 410 555	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	2 369 000	1 610 600	1 410 555	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	180 000	170 400	91 362	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	180 000	170 400	91 362	
1130	Couverture des risques maladie	588 800	545 000	528 174	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	86 600	80 200	59 220	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	151 400	141 200	133 950	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 852 200	3 525 200	3 336 261	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 679 000	4 291 600	4 057 606	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 400	600	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: – l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; – en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	254 400	259 800	244 914	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	255 800	260 400	244 914	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires			0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1175	Intérimaires	323 600	292 600	86 324	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	323 600	292 600	86 324	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	39 600	25 400	26 496	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	18 000	12 000	3 933	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	89 400	85 000	37 740	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	29 600	18 400	10 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	88 600	84 400	71 580	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	265 200	225 200	149 950	
1190	Coefficients correcteurs	1 200	300	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 200	300	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	30 128 400	27 532 900	25 072 115	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	58 200	37 000	500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	58 200	37 000	500	
1310	Frais de mission liés aux formations	22 200	14 200	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	22 200	14 200	0	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	80 400	51 200	500	
1400	Restaurants et cantines	2 100	2 100	2 565	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 100	2 100	2 565	
1410	Service médical	65 000	73 200	26 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	65 000	73 200	26 000	
1420	Autres dépenses	659 400	641 000	546 453	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	3 515	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	673 400	655 000	549 968	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	740 500	730 300	578 533	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	46 800	42 600	42 550	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	46 800	42 600	42 550	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	1 500	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	1 500	0	
16	SERVICES SOCIAUX	48 300	44 100	42 550	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	226	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
170	Réceptions et représentation	2 500	2 500	226	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	226	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	31 000 100	28 361 000	25 693 924	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 084 100	1 975 800	2 272 674	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 084 100	1 975 800	2 272 674	
2010	Assurance	13 200	13 200	13 419	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	13 200	13 200	13 419	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	239 100	208 500	243 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	239 100	208 500	243 300	
2030	Nettoyage et entretien	275 400	240 600	259 085	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	275 400	240 600	259 085	
2040	Aménagement des locaux	15 000	16 000	90 410	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	15 000	16 000	90 410	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	258 500	213 600	136 477	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	258 500	213 600	136 477	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	2 885 300	2 667 700	3 015 365	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 466 700	2 423 800	2 266 413	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 466 700	2 423 800	2 266 413	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 768 800	2 471 400	1 857 306	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 768 800	2 471 400	1 857 306	
21	INFORMATIQUE	5 235 500	4 895 200	4 123 719	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	
2210	Premier équipement	10 000	10 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	10 000	3 000	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	7 700	7 700	5 821	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	2 500	700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	9 700	10 200	6 521	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	20 000	22 000	20 756	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	15 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension du contenu des bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	35 000	37 000	20 756	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	59 700	62 200	33 277	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	16 000	12 951	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	16 000	12 951	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
2320	Frais bancaires	5 000	15 000	1 800	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	5 000	15 000	1 800	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	19 765	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	19 765	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	11 300	10 300	9 195	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	1 250	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	10 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	2 500		Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	19 800	25 800	30 445	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	22 000	15 000	10 066	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	22 000	15 000	10 066	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	138 200	132 000	115 850	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	6 000	10 000	6 468	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	20 000	10 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par les institutions et agences de l'Union européenne	13 300	13 000	7 273	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	177 500	165 000	134 591	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	258 300	256 800	209 618	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	25 000	23 200	17 737	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	25 000	23 200	17 737	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	155 100	192 800	165 197	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	155 100	192 800	165 197	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	180 100	216 000	182 933	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	2 000	0	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	10 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	10 000	0	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	22 000	12 000	0	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	0	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	0	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	0	
2650	Interprétation	30 000	30 000	25 132	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	30 000	25 132	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	57 500	25 132	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	0	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	100 000	100 000	0	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 798 400	8 267 400	7 590 045	
3000	Prestations de traduction externe	9 390 000	10 120 000	10 192 405	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	60 000	48 813	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
300	Prestations de traduction externe	9 450 000	10 180 000	10 241 218	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	9 450 000	10 180 000	10 241 218	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	757 600	721 100	718 353	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	757 600	721 100	718 353	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	757 600	721 100	718 353	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdt	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	56 669	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	56 669	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME ECDT	p.m.	p.m.	56 669	Ce chapitre énumère les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 207 600	10 901 100	11 016 240	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	2 310 455	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2023, le montant total de cette réserve s'élèvera à 6 301 851 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été mis de côté en 2023 pour couvrir des investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 90 489 EUR. Ce montant tient compte de la consommation au poste de recettes 5010.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2023	Budget rectificatif 1/202 2	Résultat 2021	Remarques
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	2 310 455	0	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	2 310 455	0	
10	RÉSERVES	p.m.	2 310 455	0	
	Total des dépenses	50 006 100	49 839 955	44 300 208	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2021		2022		2023	
	Pourvus au 31.12.2021		Autorisés dans le budget 2022		cadre du projet de budget pour 2023	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	2	0	3	0
AD 12	9	3	13	6	13	7
AD 11	5	5	7	6	7	6
AD 10	2	7	8	6	8	7
AD 9	5	8	7	18	7	21
AD 8	9	17	6	23	6	24
AD 7	5	20	2	20	1	18
AD 6	4	15	0	12	0	8
AD 5	0	16	0	0	0	0
TOTAL AD	41	91	46	92	46	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	1	2	2	3	2
AST 8	1	2	1	1	0	1
AST 7	1	2	1	5	1	7
AST 6	0	9	0	9	0	10
AST 5	0	12	0	17	0	17
AST 4	0	10	0	10	0	10
AST 3	0	8	0	4	0	1
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	6	44	5	48	5	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	2
AST/SC 2	0	1	0	1	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	47	137	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	184		193		193	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2021 (effectivement pourvus)	2022	2023
GF IV	5,0	14,0	20,0
GF III	15,3	14,0	15,0
GF II	0,7	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	21,0	28	35